



Congés payés et RTT

Par Sofiaa

Bonjour à tous,

J'ai une question sur les CP svp.

Je travaille du lundi au vendredi avec jour de repos le mercredi (je suis à temps partiel), l'entreprise est ouverte le samedi mais je ne travaille jamais le samedi.

J'aimerais savoir si dans le cas où je pose juste lundi et mardi en congés et que je reprends le travail le jeudi et vendredi, est ce que la journée du mercredi doit être décomptée de mes congés acquis ?

Même question, quand on est en arrêt de maladie lundi et mardi et qu'on enchaîne sur des congés payés dès le jeudi, est ce que le mercredi de cette semaine doit être décompté des congés ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement